



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE  
POUR L'EQUIPEMENT RURAL

**Siège social** : 31, rue des Clavières / B.P n°60040  
86501 MONTMORILLON CEDEX  
☎ 05.49.91.11.90 📠 05.49.91.62.66

## COMITE SYNDICAL du 21 septembre 2023 Assemblée Générale

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

<b>Date de la convocation</b> : 15 septembre 2023	<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 193
<b>Date d'affichage</b> : 27 septembre 2023	<b>Nombre de présents</b> : 39
<b>Secrétaire de séance</b> : Alain GUILLON	<b>Nombre de pouvoirs</b> : 0
<b>Secrétaire auxiliaire</b> Nathalie MARTIN	<b>Nombre de votants</b> : 39

Le vingt-et-un septembre de l'an deux mille vingt-trois à dix heures et trente minutes, les membres de l'Assemblée Générale du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à la salle des fêtes de Lussac-les-Châteaux, faute d'avoir obtenu le quorum lors de sa première séance du 15 septembre 2023, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

#### Présents :

---

**Président** : ROYER Patrick

**Vice-Présidents** : CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – TEXIER Frédéric

**Membres du Comité :**

ARNAUD Christophe – AUDOUX François – BARDU Jean-Marie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BONNEAU Olivier – BROQUET Jean-Claude – BUJAULT Jean – CHARLET Philippe – CHEBASSIER Joël – COUEGNAS Liliane – DELLIERE Nicolas – FROMENTEAU Michel – GABARD Jean-Pierre – GEORGES Alain – GIRARDEAU Jules – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick – HERAULT Gilles – MAGNON Bernadette – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MASSONNET Laurent – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – PEYRAT Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PORTE Michel – SIROT Dominique – TANGUY Jacques – VARESCON Chantal – VINCENT Jacques.

#### Pouvoirs :

---

Sans objet

AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21.09.2023

**N° C20230921\_056 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation  
du procès-verbal de la dernière séance**

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 193	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 39	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 39	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

**Délibération :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,

**Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural.

Le Président rappelle que la séance du jour fait suite à celle initialement prévue le 15 septembre 2023 qui n'a pu se tenir faute de quorum.

**Monsieur Alain GUILLON, représentant la Commune de la Trimouille, est désigné secrétaire de séance.**

Le procès-verbal de la séance du 5 avril 2023 est approuvé sans réserve.

**Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :**

- 1. Adhésion de la Commune de Concremiers (36)**
- 2. Représentation du SIMER au sein du GAL Sud Vienne**
- 3. Modification du tableau des effectifs**
- 4. Questions diverses.**

**Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.**

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21.09.2023

**N° C20230921\_057 : Modification du périmètre Syndical –  
Adhésion de la Commune de Concremiers à la mission Travaux Publics**

<b>Nombre de délégués en exercice : 193</b>	<b>Pour :</b>
<b>Nombre de présents : 39</b>	<b>Contre :</b>
<b>Nombre de pouvoirs : 0</b>	<b>Abstention(s) :</b>
<b>Nombre de votants : 39</b>	<b>A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/></b>

**Délibération :**

- Vu** *le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,*
- Vu** *les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural et notamment son article 7.2 ;*
- Vu** *la délibération du Conseil Municipal de Concremiers en date du 22 février 2023.*

**Le Président présente le rapport suivant :**

Par délibération en date du 22 février 2023, **la Commune de Concremiers (36) a sollicité son adhésion au Syndicat.** Celle-ci est notamment motivée par une volonté de recourir au service de balayage de la voirie proposé par le service travaux publics.

Cette adhésion permettra également à la Commune de recourir à l'ensemble des services et compétences du Syndicat en matière d'ingénierie et de réalisation de travaux publics.

Elle sera représentée au sein du Collège « travaux publics » et de l'Assemblée générale, par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **de se prononcer à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés sur l'adhésion de la Commune de Concremiers aux missions et compétences définies à l'article 2.1 des statuts du Syndicat ;**
- **de rappeler que l'adhésion ne sera effective qu'après l'entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral modifiant le périmètre du Syndicat.**

**CAE Préfecture n'appelle aucun débat et aucune observation.**

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21.09.2023

## N° C20230921\_058 : Représentation du SIMER au sein du GAL Sud Vienne

<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 193	<b>Pour</b> :
<b>Nombre de présents</b> : 39	<b>Contre</b> :
<b>Nombre de pouvoirs</b> : 0	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Nombre de votants</b> : 39	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

### Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural ;
- Vu** la délibération du Conseil Municipal de Concremiers en date du 22 février 2023.

### Le Président présente le rapport suivant :

Il est indiqué à l'Assemblée Générale que le SIMER a été sollicité pour être représenté au sein du **GAL (Groupe d'Action Locale) Sud Vienne** dans le cadre de son expertise environnementale.

Il conviendrait donc de procéder à la désignation d'un représentant du SIMER pour siéger au GAL Sud Vienne, qui est notamment en charge d'accompagner les porteurs de projets pour obtenir une subvention au titre de LEADER sur le territoire.

### **Ainsi, après en avoir délibéré, le Comité décide de :**

- **désigner Monsieur Frédéric TEXIER comme représentant du SIMER pour siéger au GAL Sud Vienne.**

**Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.**

### AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21.09.2023

## N° C20230921\_059 : Modification du tableau des effectifs

<b>Nombre de délégués en exercice</b> : 193	<b>Pour</b> :
<b>Nombre de présents</b> : 39	<b>Contre</b> :
<b>Nombre de pouvoirs</b> : 0	<b>Abstention(s)</b> :
<b>Nombre de votants</b> : 39	<b>A l'unanimité</b> : <input checked="" type="checkbox"/>

### Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural,
- Vu** la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

### La 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente présente le rapport suivant :

Concernant le poste de chargé(e) de la commande publique et après deux appels à candidatures infructueux, il avait été décidé de réorienter le recrutement vers un poste d'assistante administrative qualifiée, avec en parallèle une réorganisation interne du pôle des affaires générales.

Pour ce recrutement, le SIMER a été destinataire d'une trentaine de candidatures. Après une pré-sélection de 6 candidates et à leur audition, le choix s'est orienté sur un profil disposant de plusieurs années d'expériences dans la fonction publique en qualité d'adjoint administratif au sein des services d'une Commune.

### **Après en avoir délibéré, le Comité décide :**

- **D'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif statutaire à temps plein et la suppression du poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023 :**

**AR Prefecture**

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

SIMER / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21.09.2023

GRADES	POSTES OUVERTS	MOUVEMENTS AU 01.10.2023	POSTES POURVUS au 01.10.2023
<b>AGENTS TITULAIRES</b>			
<b>Catégorie A</b>			
Attaché Principal	1	0	0
Attaché	1	0	1
<b>Catégorie B</b>			
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
Rédacteur Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
Rédacteur	1	0	1
<b>Catégorie C</b>			
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	0	1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
<b>Adjoint Administratif</b>	<b>1</b>	<b>+ 1</b>	<b>2</b>
<b>AGENTS NON-TITULAIRES</b>			
<b>Catégorie A</b>			
Directeur Général des Services : 2 à 10 000 habitants	1	0	0
Attaché	1	0	0
Ingénieur Principal	1	0	1
Ingénieur	1	0	0
<b>Rédacteur Principal 2<sup>ème</sup> classe</b>	<b>1</b>	<b>- 1</b>	<b>/</b>
<b>Catégorie C</b>			
Adjoint Administratif	1	0	1
Apprenti	1	0	1
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>11</b>


Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire,

  
Alain GUILLON

Le Président,

  
Le Président  
Patrick ROYER



AR Prefecture

086-258600493-20231218-C20231218\_092-DE  
Reçu le 22/12/2023  
Publié le 22/12/2023

S.I.M.E.R. / Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21.09.2023